



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Consultation écrite

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice-générale et secrétaire-trésorière que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 7 décembre 2021 à 19h00, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro **6 340 463** du cadastre du Québec, situé au 1383 Montée St-Jean.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant. Le règlement de zonage no 353-21 ne permet pas la construction d'un tel bâtiment en cours avant.

Conformément à l'arrêté no 2020-74 émis par le gouvernement du Québec le 2 octobre 2020, toute personne intéressée peut faire part de ses commentaires lors d'une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure. La consultation écrite est d'une durée de 15 jours.

Transmission des commentaires :

Veillez transmettre vos commentaires et questions par courriel à l'adresse suivante :

daniel.landry@st-andre-avellin.com

Ou par courrier au bureau municipal :

100-530, rue Charles-Auguste-Montreuil, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

DONNÉ à Saint-André-Avellin

Nathalie Piret
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière